

**ATTESTATION**  
**1<sup>re</sup> période de congés payés obligatoires – Saison 2023/2024**

Je soussigné(e), ....., Président(e) du club de Nationale, Nationale 2 ou de Fédérale 1 ....., atteste par la présente que, conformément à l'Annexe n°4 de l'Accord collectif du Rugby fédéral (N/N2/F1), tous les joueurs sous contrat de travail avec le club vont bénéficier, au titre de la première période<sup>1</sup> obligatoire lors de la saison 2023/2024, d'une période de congés payés allant du ..... au .....

Fait à .....

Le .....

Signature :

---

<sup>1</sup> Pour rappel, cette période a été fixée de la manière suivante : deux semaines consécutives, obligatoirement comprise dans la période du lundi 18 décembre 2023 inclus au jeudi 4 janvier 2024 inclus.